

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

Première émission : 16 nov. 2011 Date de révision : 28 fév. 2014 Révision no 1

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

WHIRLPOOL CORPORATION145 W. Main Street Benton Harbor, MI 49022 1 800 643-0961 (É.-U.) 1-888-253-2668 (CANADA) (Pour toute question et en cas d'urgence) 1 800 424-9300 ou 1 703 527-3887 (CHEMTREC)

NOM DU	Nettoyant pour table de cuisson affresh®
PRODUIT:	W10355051, W10355051B
DOSSIER	
NUMÉRO:	
DESCRIPTION:	Nettoyant pour surface de cuisson en
	vitrocéramique

SECTION 2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE DOSSIER	TLV	PEL	POURCENTAGE DE CONCENTRATION
Secret de fabrication	Spécialité			10-30
Quartz	14808/-60/-7			7-10
Acide citrique	77/-92/-9			<10
Secret de fabrication	Spécialité			1-5
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	112/-34/-5			<5

Les ingrédients qui ne sont pas mentionnés ont été omis parce qu'ils ne constituent pas une matière dangereuse selon l'OSHA ou parce que leur concentration est inférieure à 1%.

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES RISQUES

IRRITANT Voies de pénétration par les yeux et la peau.

Contact avec les yeux :Peut causer de l'irritation.Contact avec la peau :Peut causer de l'irritation.

<u>Inhalation</u>: Pas un mode d'exposition probable.

Ingestion : Pas un mode d'exposition probable. L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, de la nausée et

de la diarrhée.

Effets à long terme : Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous forme non inhalable. L'inhalation de la silice

cristalline Inhalation est improbable.

Troubles médicaux aggravés : Troubles de la vue antérieurs. Maladies de la peau.

Risque pour l'environnement. Consulter la section 12 pour plus de renseignements.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau, en soulevant les paupières. Communiquer avec un médecin si les symptômes

persistent.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation de la peau ou de réactions

allergiques.

<u>Inhalation</u>: En cas d'inhalation accidentelle des vapeurs dégagées par le produit ou par sa décomposition, sortir à l'air

frais. Communiquer avec un médecin si les symptômes persistent.

<u>Ingestion</u>: Ne PAS provoquer le vomissement. Rincer la bouche. Boire beaucoup de liquide. Communiquer avec un

médecin si les symptômes persistent.

<u>Effets retardés :</u>

Notes au médecin : Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE LE FEU

Inflammabilité :Ininflammable.COC Point éclair :Non établi.

Moyens d'extinction : Prendre les moyens convenant aux circonstances et à l'espace environnant.

Produits dangereux résultant de la combustion : Monoxyde de carbone.

Données relatives à l'explosion :

Sensibilité aux chocs : Aucune.

Sensibilité à une décharge statique : Aucune.

<u>Équipement protecteur et</u>

précautions en cas d'incendie : Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome pressurisé de type MSHA/NIOH

(approuvé ou équivalant) et un équipement de protection complet.

NFPA: Risque pour la santé: 1 Inflammabilité: 0 Stabilité: 0 Dangers physiques et chimiques: Sans objet

SIML: Risque pour la santé: 1 Inflammabilité: 0 Danger physique: 0 Protection personnelle: X

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

<u>Précautions personnelles :</u> Éviter tout contact avec les yeux.

Précautions environnementales : Consulter les mesures énumérées aux sections 7 et 8.

Procédures de confinement : Arrêter ou réduire la fuite ou le renversement s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettovage : Endiguer. Absorber à l'aide de matériau absorbant inerte. Conserver dans un contenant fermé.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Éviter tout contact

avec la peau et les yeux.

Entreposage : Conserver dans des contenants étiquetés.

SECTION 8 - CONTRÔLE D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Lignes directrices relatives à l'exposition :

Appellation chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Secret de fabrication	10 mg/m ³	MPT : 20 mppcf; ((80)/(% SiO2)	DIVS: 3000 mg/m ³
		mg/m³)	MPT : 6 mg/m ³
Secret de fabrication	MPT: 10 mg/m³ (inhal)	MPT: 5 mg/m³ (resp)	
	3 mg/m³ (resp) PNOC	15 mg/m³ (total) PNOC	
Quartz	MPT: 0.025 mg/m ³ fraction	MPT : 0.1 mg/m³ (annulé)	DIVS: 50 mg/m³ poussières
14808/-60/-7	respirable		respirables
			MPT: 0,05 mg/m ³ poussières
			respirables
Mica	MPT : 3 mg/m	MPT : 20 mppcf (<1% silice	DIVS: 1500 mg/m3 containing
12001/-26/-2		crystalline)	<1% quartz
		3 mg/m³ (annulé)	MPT : 3 mg/m³ poussières
			respirables

Autres lignes directrices relatives à l'exposition: Les limites annulé.es ont été révoquées par décision de la Cour d'appel suivante : AFL-

CIO v. OSHA, 965 F.2d 962(11th Cir., 1992).

PNC - Particules non classifiées.

Mesures de contrôle industrielles Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation

Équipement de protection personnelle

Protection des yeux et du visage Aucun équipement protecteur requis.

Protection de la peau et du corps Gants protecteurs.

Protection des voies respiratoires Aucun équipement protecteur nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si les

limites d'exposition sont excédentaires ou si une irritation se manifeste, il peut être nécessaire d'aérer les

Point d'ébullition/congélation

Aucune donnée disponible

lieux ou de les évacuer.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Blanc Odeur Citron Apparence Nombre-seuil de l'odeur Aucune donnée disponible État physique Liquide

Point éclair Aucune donnée disponible Température d'allumage spontané Aucune donnée

disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible Point de fusion/congélation Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air Aucune donnée disponible Limites d'explosion Aucune donnée disponible Masse volumique Aucune donnée disponible Solubilité dans l'eau Généralement soluble Solubilité Aucune donnée disponible Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Concentration de vapeur Aucune donnée disponible Pression de vapeur

COV (%) 2,32

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions de rangement normales.

Matières comburantes fortes. La saturation avec les métaux (aluminium, zinc, étain) peut libérer de Matières incompatibles

l'hydrogène gazeux.

Aucune connue selon l'information fournie. Situations à éviter

Produits de décomposition dangereux :

Produits Monoxyde de carbone.

Polymérisation dangereuse Non.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aigu

Renseignements sur le produit

Appellation chimique	LD50 Oral	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	3384 mg/kg (Rat)	2700 mg/kg (Lapin)	
Acide citrique	3000 mg/kg (Rat)		

Toxicité à long terme

Toxicité à long terme Ce produit contient du silice cristalline (quartz) sous forme non inhalable. L'inhalation de la silice cristalline

Inhalation est improbable.

Cancérogénicité Le tableau ci-après indique les ingrédients classés cancérogènes par chaque organisme. Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous forme non inhalable. L'inhalation de la silice cristalline Inhalation est improbable.

Appellation chimique IARC **ACGIH** NTP **OSHA**

A2 Connu X Quartz Groupe 1

IARC: (Agence internationale de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - pouvoir cancérogène pour les humains

NTP (National Toxicity Program)

Connu - cancérogène connu.

OSHA (Occupational Safety & Health Administration)

X - Présent

Sensibilisation: Peut causer une réaction au contact de la peau.

Organes visés : Peau.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité:

Une enquête sur les effets de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement complétée.

Appellation chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganisme s	Puce d'eau
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	EC50: 420100 mg/L Desmodesmus subspicatus	LC50: 1300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h static		EC50: 2850 mg/L Daphnia magna 24 h EC50: >100 mg/L Daphnia magna 48 h

Appellation chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganisme s	Puce d'eau
Secret de		LC50: 420-558 mg/L	EC50 = 500 mg/L	EC50: <650 mg/L Daphnia
fabrication		Pimephales promelas 96 h	24 h	magna 48 h
		Transfert		
		LC50: >100 mg/L		
		Pimephales		
		promelas 96 h static		

Appellation chimique	Rapport de répartition huile/eau	
Secret de fabrication	-2,13	

SECTION 13 - FACTEURS RELATIFS À SON ÉVACUATION

Mode d'évacuation des déchets

Ce produit, tel que présenté, n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation fédérale (40 CFR 261). Ce matériel peut devenir un déchet dangereux s'il est mélangé, ou est en contact, avec un déchet dangereux, s'il fait l'objet d'apports chimiques, ou est altéré d'une façon quelconque. Consulter le 40 CFR 261 pour déterminer de quelle façon le matériel altéré peut devenir déchet dangereux. Consulter les règlements provinciaux, régionaux ou locaux pour connaître les exigences supplémentaires.

Emballage contaminé: Ne pas réutiliser le contenant une fois vide.

California Hazardous Waste Codes 561

Appellation chimique	California Hazardous Waste Codes 561	
Secret de fabrication	Soluble dans l'eau et toxique	

SECTION 14 - INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT TDG	Non réglementé Non réglementé
MEX	Non réglementé
ICAO	Non réglementé
IATA IMDG/IMO	Non réglementé Non réglementé
RID	Non réglementé
ADR	Non réglementé
ADN	Non réglementé

SECTION 15 - INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Répertoires internationaux

TSCA Conforme

DSL Conforme

NDSL -

EINECS Conforme

ELINCS -

ENCS Conforme
IECSC Conforme
KECL Conforme
PICCS Conforme
AICS Conforme

Légende

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory

DSL/NDSL - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

ENCS - Japan Existing and New Chemical Substances

IECSC - China Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances

PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

AICS - Australian Inventory of Chemical Substances

Règlements fédéraux des É.-U.

SARA 313

Section 313 du document III de la Loi américaine Superfund Amendment and Reauthorization Act of 1986 (SARA). Produit chimique soumis à des exigences en matière de déclaration en vertu de la Loi et du titre 40 du Federal Code of

Appellation chimique	CAS-No	POIDS %	SARA 313 - Valeur limite %
Éther monobutylique du	112/-34/-5	2,12	1,0
diéthylèneglycol			
Secret de fabrication		28,46	1,0

Classification des risques selon SARA 311/312 :

Risque de toxicité aigu Non
Risque chronique pour la santé Non
Risque d'incendie Non
Risque de libération soudaine de pression
Risque d'incendie Non

Clean Water Act

Ce produit ne contient aucune substance considérée polluante conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 and 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, sans sa forme originale, ne contient aucune substance considérée dangereuse en vetu de la Compréhensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355).

Règlements fédéraux des É.-U.

California Proposition 65

Ce produit contient les composés chimiques suivants (Proposition 65) :

-	de produit contient les composes eminiques sur	varies (1 roposition os).	
	Appellation chimique CAS-No		California Prop. 65
	Ouartz	14808/-60/-7	Cancérogène :

U.S. State Right-to-Know Regulations

Appellation chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvania	Illinois	Rhode Island
Éther monobutylique du		X	X	X	
diéthylèneglycol					
Secret de fabrication		X	X		

Règlements internationaux

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Catégorie de risque (WHMIS) :

D2B matériel toxique



SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Révision Communication initiale

Dénégation générale de responsabilité

Bien que les renseignements ci-joints soient fournis avec exactitude et en toute bonne foi par Whirlpool Corporation, ils sont donnés sans garantie, expresse ou implicite et ne concernent que le produit dont il est question. Les données ici mentionnées ne porte que sur le produit dont il est question. Whirlpool Corporation n'assume aucune responsabilité légale en ce qui a trait à l'utilisation du produit ou à la fiabilité des données.